

SAVOIE

BASKET-BALL

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

U11 – U9

Saison 2024-2025

Article 1 – Généralités

Les plateaux et championnats **U9** et **U11** sont ouverts aux groupements sportifs ou aux équipes de coopération territoriale club affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

Le Comité de Savoie conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

Article 2 – Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité de Savoie sur la base du volontariat. Les groupements sportifs régulièrement qualifiés et désirants s'inscrire à cette compétition doivent se pré-engager selon les modalités et calendrier définis par le Comité de Savoie puis confirmer leur engagement via FBI dans le délai imparti.

Article 3 – Système de l'épreuve

L'épreuve se déroule en plusieurs phases selon les souhaits des clubs ainsi que les besoins et contraintes des différents calendriers.

Article 4 – Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GÉNÉRAL.

Article 5 – Qualification et licences

	U9	U11
Nombres de joueurs autorisés sur une rencontre	8 maximum	10 maximum
Nombres de joueurs entrés en jeu	4 minimum	5 minimum
Nombre maximum de mutations / prêts autorisés	3 licences hors 0C maximum	3 licences hors 0C maximum
Nombre de joueurs « brulés »	5	5
Les formules sont réservées aux jeunes nés en ...	2016 et 2017	2014 et 2015
Sous condition d'être régulièrement qualifiés, les jeunes des années suivantes peuvent également participer à ces formules :	2018	2016 et 2017
Mixité	Autorisée	Autorisée

Un joueur ne peut représenter qu'une seule équipe par week-end (ou sur 3 jours consécutifs).

Article 6 – Horaires et planification des rencontres

L'horaire officiel des rencontres est fixé par défaut le samedi à 14h00. Cependant, lors de son engagement le club recevant peut définir l'horaire de début de ses rencontres à domicile tant que celui-ci est compris entre les plages horaires suivantes :

- Samedi 09h00 - 16h00
- Pas de rencontre le dimanche en mini basket





Article 7 – Dérogations

Seul le Pôle Sportive peut décider d'un report d'une rencontre après étude des motifs transmis par les clubs ; tout report après la fin de la phase en cours sera automatiquement refusé par le Pôle Sportive.

Une rencontre peut être avancée, tant que celle-ci n'est pas programmée avant la fin officielle de la phase précédente, avec l'accord des clubs et la validation du Pôle Sportive.

Toutes demandes de changement d'horaires, de dates ou d'inversion de rencontres, devra faire l'objet d'une demande de dérogation via FBI. Chaque demande doit être motivée par le club émetteur. Le club adverse dispose de 7 jours calendaires pour répondre à la demande de dérogation. Sans réponse de sa part dans les délais, le Pôle Sportive validera d'office la demande en cours.

Les dérogations doivent être émises au plus tard 21 jours avant la date de la rencontre. Dans le cas contraire, se référer aux dispositions financières du Comité de Savoie.

Article 8 – Organisation sportive

U9	U11
Match en quart temps gagnants avec remise à 0 du score à chaque fin de QT	Gel du score dès 30 points d'écart (e-marque et panneau d'affichage)
Feuille de match spécifique (pas d'e-Marque)	Utilisation de l'e-marque V2 (<i>autorisation d'utiliser les feuilles de match spécifiques sur les plateaux uniquement</i>)

Plateaux (U9-U11)	Championnat (U9-U11)
4 x 7 min Non décomptées (<i>Arrêt du chronomètre uniquement sur les lancers francs</i>)	4 x 7 min Décomptées
Changements à la volée <i>en phase offensive</i> , par un « check » devant la table de marque	Changements normaux : cf règles FFBB

U9	Plateau U11	Championnat U11
Pas de prolongations en U9	Prolongations : Panier en or	1 ^{ère} prolongation : 3 min Si 2 ^{ème} prolongation : panier en or

Le ballon utilisé est de **Taille 5**.

U9	U11
Petits panneaux et ligne des lancers francs à 4m	Petits panneaux sauf si accord entre les 2 coachs pour grands panneaux

Article 9 – Directives techniques particulières

L'entraîneur et le manager sont responsables de la mise en œuvre et du respect des directives techniques concernant les **U9-U11**.

Nous insistons sur **l'esprit sportif et le rôle éducatif** des responsables d'équipes qui ont le devoir de communiquer les règlements à l'entourage (accompagnateurs, parents, arbitres ...)

Jeu offensif :

La priorité de cette catégorie est le jeu rapide. Il faut « pousser » les joueurs et joueuses à se projeter rapidement vers le panier ; notion de « contre-attaque ».

Pour éviter l'effet de « grappe » il faut donner l'habitude aux jeunes de ne pas « stationner » dans la zone à 2 points. Il est important de valoriser l'agressivité offensive : l'envie d'aller marquer rapidement (par le dribble ou par la passe).

Les « systèmes » de jeu type ligne et carré sur touche sont à éviter : privilégier le démarquage simple afin de travailler la lecture de jeu pour la formation du joueur.



Préconisations :

- Limiter les dribbles en zone arrière
- Tous les jeunes doivent jouer un temps raisonnable : Le but général reste de faire jouer tous les enfants inscrits sur la feuille de match de les faire sortir un temps conséquent. Ceci permettant de laisser à l'entraîneur un rôle de managérat éducatif et de favoriser le temps de jeu effectif de tous les joueurs.
- Se mettre d'accord avant le match entre coachs pour faire jouer des périodes par niveau (expérimentés / débutants-intermédiaires)

Jeu défensif :

Il faut éduquer les jeunes à la reconquête de la balle dès le changement de statut d'attaquant à défenseur en **privilegiant la défense individuelle tout terrain**.

Il est demandé à l'entraîneur de bien affecter à chaque joueur un joueur de l'équipe adverse dès qu'il est en jeu.

Comportements non acceptables

Tout club pourra signaler s'il perçoit des comportements non acceptables des entraîneurs, joueurs et/ou accompagnateurs en adressant un mail au Comité via son CT : technique@savoiebasketball.com.

La Commission Technique Départementale mandate un de ses membres pour constater ou on l'infraction lors d'un ou plusieurs entraînements et/ou matchs futurs.

Le Comité de Savoie se prononce sur la conformité des déclarations et le respect des directives techniques et peut décider de sanctions sportives.

Article 10 – Statut de l'entraîneur

Pour valider le statut de l'entraîneur, celui-ci ou la personne référente de l'équipe, devra participer à la Journée de revalidation (ou à une action de formation de cadres) organisée par le Comité de Savoie.

Article 11 – Arbitrage

Par un jeune arbitre de préférence.

Règles particulières :

- Non application :
 - Retour en zone
 - Règles de temps (5s, 8s, 24/14s)
- Avertissement : si un joueur reste trop longtemps dans la zone restrictive, le prévenir puis sanctionner (3s) s'il reste volontairement dans la zone réservée.
- L'arbitre ne touche pas la balle sur les violations en zone arrière
- Changements spécifiques (cf Article 8 – Organisation sportive)

Dans la mesure du possible, l'arbitre expliquera son coup de sifflet au joueur : marcher, dribble irrégulier, faute, sortie ...

Aucune réclamation ne sera acceptée.

Conseil aux arbitres :

Fautes : il est important d'avoir une tolérance dans les contacts lorsque le jeu fait l'effort de passer mettre son corps en opposition et que cela ne perturbe pas trop le porteur de balle (peu de perte de vitesse, d'équilibre ou du ballon). Cependant, il faut siffler et expliquer aux jeunes lorsqu'ils utilisent illégalement les bras (sur dribble ou sur tir).

Violations : il faut sanctionner toutes les violations liées aux fondamentaux : marcher sur les départs et arrêts, reprises de dribbles et portées de balles notamment quand il y a une prise d'avantage sur le défenseur.



Article 12 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement et/ou dans les règlements généraux du Comité de Savoie et/ou de la Fédération Française de Basket-Ball, seront tranchés par le Comité Directeur du Comité de Savoie après avis des Pôles Technique et Sportive.

Rappel :

L'entraîneur est responsable de son équipe et de ses parents dans les tribunes pour une bonne organisation de la rencontre (à l'extérieur comme à domicile) avant que le responsable de l'organisation n'intervienne.

Il est autorisé qu'une personne du club adverse se propose pour tenir la table de marque, à condition qu'elle soit majeure et licenciée.